



Mars 2017

# Agenda Social-PPCR Cat C

**Vos actions ont porté leurs fruits puisque nous serons enfin reçus par Madame la maire et Monsieur le Président de Rennes Métropole ce vendredi 31 mars**

## **Pourquoi les Syndicats FO-CGT-SUD-UGICT.CGT rejettent-ils l'accord ?**

### **• Nous revendiquons l'avancement aux critères statutaires :**

➔ De meilleurs déroulements de carrière, ce sont de meilleures rémunérations et retraites pour tous.

### **• Nous voulons que cesse l'austérité rennaise sur les plus bas salaires :**

Le protocole "Agenda Social" repose sur une enveloppe budgétaire de 400 000 €. L'avancement aux critères statutaires coûterait entre 1 million et 1,3 million d'euros soit **une économie entre 600 000 et 900 000 €** réalisée par l'employeur uniquement sur les agents de la catégorie C...

➔ Qu'enfin cessent les économies sur les plus basses rémunérations.

De plus, la réforme PPCR, au fil des années, va s'autofinancer avec les augmentations des durées d'avancement de grade. Et cet autofinancement sera d'autant plus rapide que des critères locaux viendront ralentir un peu plus l'avancement de grade des catégories C.

➔ Qu'enfin cessent l'illusion sur les enjeux réels de cet accord.

### **• Tous les agents n'accéderont pas au dernier grade (C3) :**

En effet, contrairement à ce qu'annoncent le projet local, pour les **nouveaux recrutés**, de multiples agents, qui rempliront les critères statutaires, n'auront pas totalisé 13 ans en C2, ni 2 ans dans le 9<sup>ème</sup> échelon pour le parcours 2 ou 10 ans en C2 pour le parcours 3, à la fin de leur carrière et de fait, n'accéderont pas au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (C3), alors que cet accès en C3 est garanti en parcours 1!...

### **• Nous contestons la classification proposée par l'Administration :**

Celle-ci est inégale et très discutable : des métiers similaires d'un service à un autre ont des parcours différents. Des métiers qui progressaient de façon identique à qualifications égales, sont désormais différenciés.

## **Pourquoi l'employeur ne veut-il pas appliquer les critères statutaires ?**

### **• Parce qu'il économise 900 000 € sur les plus bas salaires.**

### **• Est-ce une somme démesurée ?.... NON !**

La masse salariale (les salaires) représente un coût d'environ **180 millions d'euros/an.**

Faire évoluer les agents de catégorie C aux conditions statutaires n'augmenterait la masse salariale que d'environ 0,5 % (sans compter les économies liées à l'augmentation des durées d'avancement de grade dues au PPCR).

➔ Augmenter la masse salariale de **0,5%** financerait l'avancement statutaire pour **100%** des agents de catégorie C ! Soit plus de 70% des agents Ville de Rennes, Rennes Métropole et du CCAS !

## **Alors Pourquoi ralentir les carrières des agents de catégorie C ?**

Si l'explication officielle est la crainte d'une dérive financière, nous avons découvert dans un document de l'Administration, dans la rubrique "pourquoi ralentir les déroulements de carrières" qu'il est craint "une baisse de motivation", "Éviter l'armée mexicaine" (*organisation où il y a pléthore de dirigeants au regard du nombre d'exécutants et, où une telle situation provoque des dysfonctionnements et une organisation où règne un certain désordre ...*).

## **Pourquoi madame la Député Maire, la CFDT et l'UNSA sont favorables à cette proposition ?**

Nous ne le comprenons pas, nous nous posons encore la question vu que nationalement ces 3 intervenants sont signataires du P.P.C.R. (contrairement à FO, la CGT et Sud).

**Alors Pourquoi ne défendent-ils pas au niveau local ce qu'ils ont validé au niveau national ???...**

## **Posez-leur la question !**

## **Est-ce que ce protocole "Agenda Social" est bon pour tous ?**

**Non** : le projet initial, présenté le 20 janvier 2017 aux organisations syndicales avec sa clause de sauvegarde de 2 ans, ne profitait qu'à 80 % des agents, **les 20 % restant étaient lésés**. Nous avons conditionné notre signature sous réserve expresse qu'aucun agent ne soit perdant et avons réclamé une clause de sauvegarde pérenne pour tous. **Les représentants de la CFDT, ce jour-là, n'ont nullement soutenu cette demande ...**

Avec la 2<sup>ème</sup> proposition du 27 février, suite à la grève et l'occupation de la Mairie le jeudi 2 février : c'est mieux, la clause de sauvegarde pérenne permet aux agents recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'évoluer aux critères les plus favorisant. Pour les agents recrutés à partir de 2017 il en est tout autre, tous ne sont pas assurés d'accéder au dernier grade pour les parcours 2 et 3 !

## **Soutenez l'intersyndicale CGT-FO-SUD-UGICT**

- Dites stop à l'austérité rennaise sur les plus bas salaires.
- Revendiquez de meilleurs déroulements de carrières, pour de meilleurs salaires et de meilleures retraites.
- **Engagez-vous pour qu'enfin, la masse salariale devienne un investissement pour l'avenir et non pas une simple dépense.**

**LES BUREAUX SYNDICAUX**